



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORG0

COMMUNE DE BORG0

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mardi 16 novembre 2021

**L'an deux mille vingt et un
et le seize novembre**

à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORG0, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 18

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

POUVOIRS : 3

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MILLIEX Didier, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS : 8

DOMINICI Jean-Baptiste BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI Paul, SANTELLI Murielle.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation :

8 novembre 2021

Objet de la délibération :

**CANTINE SCOLAIRE
REGLEMENT INTERIEUR**

Le Maire



Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0



Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

CANTINE SCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur qui précise les dispositions générales d'accueil et les modalités de fonctionnement des cantines scolaires de la commune.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur présenté,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
2. D'approuver le règlement joint à la présente,
3. D'appliquer ce règlement à compter du 01/01/2022.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés